

Liste des décisions du Synode des 14 et 15 mars 2025 sur la réorganisation ecclésiale



	Date	Thème	Décision	Résultat	Voix pour	Voix contre	Abstentions
2025/1	3/15/2025	Décisions de principe en matière de structure ecclésiale Église 29	Les éléments constitutifs de chaque paroisse sont : - Célébrer, proclamer, incarner l'Évangile et témoigner de celui-ci dans les 4 domaines de la mission ; - Être au service de toute la population du Canton de Vaud ; - Rassembler le peuple de l'Église dans la proximité ; - Œuvrer au développement et à la vie communautaires.	accepté	majorité	0	4
2025/2	3/15/2025	Décisions de principe en matière de structure ecclésiale Église 29	Voir tableau en page suivante	accepté	majorité	0	2
2025/3	3/15/2025	Décisions de principe en matière de structure ecclésiale Église 29	Les éléments constitutifs de chaque entité ecclésiale sont : - Avoir une identité claire et complémentaire des paroisses. - S'inscrire dans au moins un des quatre domaines de la mission. - Être reconnue d'intérêt ecclésial par l'Assemblée paroissiale. - Être reconnue d'intérêt ecclésial par le Synode, pour une entité ecclésiale d'envergure cantonale. Les entités ecclésiales d'envergure cantonale sont reliées à une paroisse mais bénéficient d'un mandat cantonal.	accepté	majorité	1	2
2025/4	3/15/2025	Décisions de principe en matière de structure ecclésiale Église 29	Voir tableau en page suivante	accepté	majorité	0	0
2025/5	3/15/2025	Décisions de principe en matière de structure ecclésiale Église 29	Le Synode charge le Conseil synodal de proposer au synode de juin 2026 des articles de règlement ecclésiastique concrétisant les décisions 1 à 4 pour les paroisses et les entités ecclésiales.	accepté	majorité	0	1
2025/6	3/15/2025	Décisions de principe en matière de structure ecclésiale Église 29	Les Assemblées régionales et paroissiales seront consultées une première fois en automne 2025 quant à la vision globale les concernant.	accepté	majorité	0	0
2025/7	3/15/2025	Décisions de principe en matière de structure ecclésiale Église 29	Par « pôle », il faut entendre « l'entité ecclésiale » telle que stipulée à l'article 21 du RGO.	accepté	majorité	0	0
2025/8	3/15/2025	Décisions de principe en matière de structure ecclésiale Église 29	Le Synode charge le Conseil synodal de prévoir l'accompagnement au changement du processus Eglise29 en fournissant aux paroisses et lieux d'Eglise actuels des ressources nécessaires pour soutenir ce changement.	accepté	majorité	quelques	quelques

Le cadre institutionnel dans lequel s'inscrit le programme de la paroisse est le suivant :

Thématiques	Critères		
Communauté de personnes	Population générale	Région rurale	Minimum 12'500
		Région mixte	Minimum 29'470
[Chiffres 2023 à adapter à l'évolution démographique.]	En moyenne Minimum 28'210	Région urbaine	Minimum 57'960
	Population protestante	Densité faible	Minimum 4'200
	En moyenne Minimum 5'792	Densité moyenne	Minimum 5'300
		Densité forte	Minimum 9'640
	Variété des profils de paroissiens en termes de fréquentation et d'engagement.	Veiller à respecter les différents types d'engagements	Paroissiens irréguliers (présence environ 4 fois par année) ; Paroissiens réguliers (présence environ 1 fois par mois) ; Laïques engagés (présence active dans des groupes, événements, etc.) ; Laïques responsables (présence active dans postes de responsable)
	Variété des profils de paroissiens en termes de fréquentation et d'engagement.	Veiller à respecter les différents types d'engagements	Paroissiens irréguliers (présence environ 4 fois par année) ; Paroissiens réguliers (présence environ 1 fois par mois) ; Laïques engagés (présence active dans des groupes, événements, etc.) ; Laïques responsables (présence active dans postes de responsable)
Géographie	Proximité	Territoire proche	Ce territoire est une zone déterminée sur le Canton
		Surface de territoire	Tenir compte du temps de déplacement et des transports publics
	Liens avec la société	Territoire communal	Tenir compte des communes actuelles
		Cercle scolaire	Tenir compte des lieux de scolarisation ;
	Lieu de rassemblement de la société	Tenir compte des lieux centraux de regroupement	
4 domaines de la mission	Activités variées dans chaque domaine de la mission	Vie communautaire et culturelle (VCC)	Cultes, prières, groupes partages, diversités des cultes, etc. Sacraments et Actes ecclésiastiques
		Formation et accompagnement (FA)	Familles, jeunesse, enfance, groupes bibliques, catéchèse d'adultes, etc.
		Santé et solidarité (SaS)	Auprès : visites, précarité, migration, solitude ;
			Au loin : Terre nouvelle ; Avec la création ;
	Communication et dialogue (CD)	Visibilité : journaux, internet, réseaux sociaux	
		Ecuménisme : projets, cultes, prières, etc.	
		Liens avec les communes : présence aux fêtes, projets communs, etc.	
Pourcentage des professionnels attribués à chaque domaine de la mission	VCC	Répartition des pourcentages clairement établis.	
	FA		
	SaS		
	CD		
Développement et durabilité	Activités en lien avec des tranches d'âges	Familles	Avoir au moins une activité correspondant spécifiquement à chacune des tranches d'âge.
		Jeunesse	Avoir au moins une activité intergénérationnelle rassemblant la communauté.
		Jeunes adultes (20-35 ans)	
		Adultes (35-65 ans)	
		Retraités (65-75 ans)	
	Aînés (75-105 ans)		
	Activités en lien avec différentes populations selon l'ancrage sociologique	Type de population, Traditionnelle, Urbaine, Ouvrière, Migrante, etc.	Importance de cibler différents publics en fonction des activités
Entités ecclésiales		Encourager le développement d'activités diversifiées et l'émergence d'entités ecclésiales	
Innovation :		Explorer des manières alternatives pour répondre à des besoins spirituels actuels.	
Ressources	Finances	Avoir un budget qui soutient le programme paroissial, tenir la comptabilité et présenter les comptes annuels	Avoir un plan comptable validé par l'Office des finances Un responsable de la comptabilité
	Ressources humaines	Gérer l'équipe ministérielle dans le cadre de l'organisation de la mission attribuée à la paroisse	Organisation et liens adéquats (avec le répondant RH et les services)
	Églises et salles paroissiales	Avoir un plan d'utilisation des églises à communiquer aux partenaires.	Une à deux églises centrales ;
Organes	Structures de la paroisses	Des organes propres à la paroisse	Un conseil paroissial d'au minimum 5 membres, avec un président, un vice-président et un trésorier. Nombre de laïcs supérieur à celui des ministres.
			Une assemblée paroissiale avec un bureau d'assemblée avec un président, un vice-président et un secrétaire.
	Des liens organiques avec les entités ecclésiales	Liens institutionnels internes	Présence ponctuelle d'un membre du Conseil paroissial dans le comité ou présence ponctuelle d'un membre du comité dans le Conseil paroissial.
			Adhérer aux principes constitutifs de l'EERV Lien avec le programme de législation Liens avec les offices et les services
	Liens externes		Communes (conventions, liens avec les autorités, etc.) Ecuménisme et Société (Liens avec les autres autorités d'Églises, liens avec les sociétés locales, etc.)

Pour les paroisses dont le programme ne respecte pas le cadre institutionnel et ne peut ainsi pas être validé par le Conseil synodal, ce dernier saisira le Synode des points problématiques et de la possibilité de bénéficier d'un régime d'exception.

Le cadre institutionnel dans lequel s'inscrit le programme de l'entité ecclésiale est le suivant :

Thématiques	Critères		
Communauté de personnes	Participants ou bénéficiaires	Célébrantes	Un nombre minimum de personnes décidé par le Conseil paroissial en concertation avec l'entité ecclésiale
		Contextuelles	
Immersives			
	Qualité des personnes engagées	Veiller à l'équipe engagée au sein de l'entité ecclésiale	Laiques engagés (présence active dans des groupes, événements, etc.) ; Laiques responsables (présence active dans postes de responsable)
Géographie	Cohérence géographique	Lieu défini	Identifié un ou deux lieux
	Accessibilité	Facilité d'accès suivant le public	Exemple parking pour familles, transports publics pour jeunesse, adaptés pour personnes ayant un handicap, etc.
	Liens avec la société	Intérêts communs, Service à la population	Répond à un besoin défini
4 domaines de la mission	Activités régulières dans au moins un des domaines de la mission	VCC	Lieux de célébrations spécifiques, lieu célébrations innovantes, lieu intergénérationnel, Citychurch, etc.
		FA	Groupes de jeunes, pôle Enfance & familleS, projet d'immersion, etc.
		SaS	Lieu d'écoute, projet d'immersion, lieu de solidarité, lieu d'inclusivité, etc
		CD	Lieu œcuménique, lieu spirituel et culturel, etc.
	Activités suivant le type d'entité ecclésiale	Célébrantes	Diverses célébrations, groupes de partages, etc.
		Contextuelles	Rencontre de groupes, camps, marches spirituelles, etc.
		Immersives	Groupe de partage, distribution alimentaire, écoute, etc.
Développement et durabilité	Public cible	Identifier les besoins du public	Spirituel
			Social
		Définir un public correspondant à son identité	Communautaire
	Durabilité	Pérennité	Évaluation régulière avec adaptation
		Communication	Visibilité et extériorité
		Innovation	Explorer des manières alternatives pour répondre à des besoins spirituels actuels
Ressources	Finances	Tenir la comptabilité auxiliaire et la transmettre au comptable de la paroisse afin qu'elle soit intégrée aux comptes paroissiaux	Avoir un lien avec le responsable comptable de la paroisse
	Localisation	Églises, salles paroissiales ou autres.	Avoir un lieu affecté selon les besoins
Organes	Structures de la paroisses	Participation communautaire	Un comité avec au minimum 3 membres dont un responsable
			Construction de la vision sous la responsabilité du comité
	Liens avec la paroisse	Avec la paroisse qui la fédère	- Chaque entité ecclésiale bénéficie du soutien du Conseil paroissial ou du Conseil synodal respectivement pour l'exécution de ses activités.
			- Chacune s'engage à présenter un programme et un rapport annuel sur ses activités à l'Assemblée paroissiale ou au Synode, respectivement.
		Instances	Présence ponctuelle d'un membre du Conseil paroissial dans le comité ou présence ponctuelle d'un membre du comité dans le Conseil paroissial.
	Lien interparoissial	Liens avec d'autres paroisses	Établir les modalités de liens spécifiques dans le cas où l'entité ecclésiale s'inscrit dans les missions d'une autre paroisse.
			Les ressources humaines sont gérées par la paroisse de base.
Liens avec l'EERV	Liens institutionnels	Adhérer aux principes constitutifs de l'EERV	
		Lien avec le programme de législation	
	Liens avec les services cantonaux	Présence possible du responsable de service en lien avec le domaine de la mission au comité.	
	Pour celles avec envergure cantonale, des liens avec le Conseil synodal	Présence possible d'un membre du Conseil synodal ou d'un délégué du CS au comité	

Si une entité ecclésiale ne remplit pas un ou des critère(s) du cadre institutionnel, le Conseil paroissial (le Conseil synodal pour les entités ecclésiales d'envergure cantonale) pourra autoriser un régime d'exception, à valider par l'Assemblée paroissiale (le Synode pour les entités ecclésiales d'envergure cantonale).